

6 CONSEILS PRATIQUES AVANT DE PARTIR EN VACANCES AVEC SON CHIEN :

RDV préalable de prévention



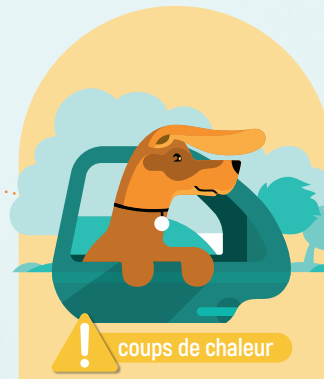
Check-up avec le vétérinaire

En pension



Une vaccination contre la coqueluche du chien (CIRDC) peut être exigée

En voiture



- Harnais de sécurité ou cage de transport
- Pauses fréquentes

Sur place



Départ dans le Sud : votre chien est-il protégé contre la leishmaniose et la dirofilariose ?

En balade



- Surveiller :
- épillets
 - chenilles processionnaires
 - vipères et autres animaux venimeux
 - tiques et autres parasites

À la plage



- Accès autorisé ?
- Eau et ombre
- Douche à l'eau douce après la baignade

BONNES VACANCES !

Vous souhaitez donner des conseils personnalisés et complets ? Retrouvez tous les éléments au verso de ce document.

DÉPART EN VACANCES

Un conseil adapté aux propriétaires de chiens



	 Pension	 Sud de la France / bassin méditerranéen	 Mer	 Nature (campagne, forêt, montagne...)	 À l'étranger
	Quelle que soit la destination, l'identification est obligatoire.				
Avant le départ	Idéalement, proposer une consultation vétérinaire minimum 1 mois avant le départ (conseils + réalisation des démarches nécessaires). Vérifier que les vaccins sont à jour et proposer la prévention CIRDC. Proposer un traitement antiparasitaire adapté pour la période de vacances. Si un animal souffre de maladie chronique (IRC, IC, épilepsie...), penser à prendre ses traitements pour la durée des vacances.				
	Vaccin contre la coqueluche du chien* souvent demandé et gage de sérieux de l'établissement. Traitements antiparasitaires internes et externes également souvent exigés.	Attention à la leishmaniose , maladie grave et incurable transmise par les phlébotomes. • Vaccin au minimum 28 jours avant le départ. • Antiparasitaires répulsifs contre les phlébotomes quelques jours avant le départ, puis sur toute la durée d'exposition à risque.	Vérifier que le chien a un bon rappel car dans un environnement nouveau avec de nombreuses distractions, il pourra être moins enclin à revenir.	OBLIGATION : Vaccination contre la rage + passeport européen . Se renseigner sur les démarches administratives en fonction du pays de destination (ex : certificat de bonne santé/quarantaine) et sur les exigences des compagnies aériennes (ex : muselière).	
Pendant le trajet	• Afin d'éviter tout stress, pensez à familiariser le chien avec la voiture (visite de l'habitacle moteur coupé, puis courts trajets, puis trajets plus long etc.). Si malgré ces précautions, il reste inquiet, il existe des solutions vétérinaires adaptées. • Pour éviter un coup de chaleur, gardez une température fraîche (autour de 20 °C) et faites des pauses régulières (pour que le chien puisse boire et se dégourdir les pattes). • Pour la sécurité de tous, il est obligatoire d' attacher votre chien dans l'habitacle et lors des pauses (harnais de sécurité ou cage de transport).				
Sur place	• Laissez les consignes : habitudes alimentaires , fragilités éventuelles, etc. • Laissez son carton de santé , le certificat d'identification ainsi que les coordonnées du vétérinaire habituel .	Utilisez des protections efficaces contre : • Les phlébotomes , vecteurs de la leishmaniose. • Les moustiques , vecteurs de la dirofilariose. Rentrez le chien du crépuscule à l'aube pour limiter l'exposition aux vecteurs.	• Proposez régulièrement de l'eau au chien. • Disposez autant que possible d'un coin à l'ombre et ventilé . • Douchez-le à l'eau douce après la baignade.	TIQUES : utilisez un antiparasitaire et inspectez le chien après chaque promenade. Retirez-les avec une pince adaptée. ÉPILLETES : évitez les champs de graminées et retirez-les dès que vous les repérez. ENVENIMATION : évitez que votre chien ne joue avec des insectes ou des animaux sauvages. En cas de morsure de serpent, rendez-vous immédiatement chez un vétérinaire.	En fonction de la destination, attention aux coups de chaleur, aux envenimations par les serpents, scorpions, etc. et aux risques spécifiques (rage, etc.).
Au retour	Après les vacances, bien surveiller le chien . Toute modification de son état clinique (diarrhée, fatigue, amaigrissement, etc.) doit inciter à consulter un vétérinaire .				

*Également appelée CIRDC (Canine Infectious Respiratory Disease Complex ou complexe des maladies infectieuses respiratoires canines) anciennement appelée «toux de chenil»